

COMMUNE DE SOULAIRES 28130

Arrêté n° 02.06.2026

ARRETE PORTANT SUPPRESSION DE LA SIGNALISATION AU SOL , SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SOULAIRES

Le Maire de la Commune de Soulaire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-28, L.2131-1 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-1, R.411-5, R.411-7, R.411-8 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et les textes qui l'ont complété ou modifié ;

Vu l'arrêté communal du 27 octobre 2025 n° 02.10.2025 portant réglementation de la circulation par une signalisation STOP, Grande Rue ;

Considérant qu'il convient de retirer la signalisation verticale et horizontale STOP Sente du Moulin, à l'intersection de la Grande Rue et de la Sente du Moulin ;

Considérant qu'il est de la responsabilité du Maire d'assurer la sûreté et la commodité de passage sur les voies publiques ;

ARRETE :

Article 1^{er} La signalisation verticale et horizontale STOP Sente du Moulin sera retirée.

Article 2 le retrait de ladite signalisation sera pris en charge par la commune de Soulaire.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été réalisées.

ARTICLE 4 Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié :

- Monsieur le Maire de la commune de Soulaire,
- Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Maintenon

Fait à Soulaire, le 25 juin 2026



Le Maire,
Vincent FREBOURG